

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE MONDE SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAYAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 24 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 45 minut. soir, Omnibus.
4 — 32 — — — Express.
3 — 47 — — — matin, Express-Poste.
9 — 20 — — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1^{er} heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mati. Express.
11 — 51 — — — matin, Omnibus.
6 — 6 — — — soir, Omnibus.
9 — 44 — — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 17 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront complétés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

La partie officielle du *Moniteur* contient plusieurs rapports à l'Empereur, par S. A. I. le prince chargé du ministère de l'Algérie et des colonies, sur le partage d'attributions nécessité par la création du ministère de l'Algérie et des colonies, et décret sur le service de la justice en Algérie y annexé; — sur les modifications à introduire dans les attributions de la direction de l'Algérie, et décret portant nomination du directeur des affaires civiles de l'Algérie et chargeant le premier aide-de-camp de S. A. I. le prince Napoléon des affaires maritimes et militaires y annexé; — sur la création d'un village de 72 feux à Bir-Rabalon; — de 40 feux à Aïn-Beda; — de 108 feux à la Redoute-Perregaux; — décrets annués à ces trois derniers rapports.

Le *Morning-Post* fait ressortir, dans un article dont voici plusieurs passages, l'état de prospérité dans lequel se trouve aujourd'hui la France.

« Pendant que tous les regards sont tournés vers la France, à propos des fêtes de Cherbourg et de l'exposition de Limoges, il peut être intéressant pour les Anglais de considérer jusqu'à quel point la prospérité de la France se trouve à l'unisson, avec la pompe qu'elle déploie.

« Les budgets français nous semblent devoir être la vraie pierre de touche pour parvenir à connaître réellement la position du pays. Ces budgets sont la preuve évidente de la prospérité de la France, et toutes les nations alliées doivent admettre, en outre, qu'ils indiquent de la part du gouvernement français des intentions pacifiques. »

Après avoir passé en revue les différents services du budget, le *Post* ajoute :

« S'il est possible, par des chiffres, de démontrer des faits, ces chiffres corroborent certainement l'adage moderne : *l'Empire c'est la paix!* Nous voyons l'indication que la politique dominante du gouvernement français, depuis la fin de la guerre avec la Russie, a été l'amélioration sociale, morale et commerciale de la France. Tous ces faits et indications sont dignes d'appeler notre attention en ce

sens que les intérêts de toute l'Europe se rattachent intimement à la politique de celui qui gouverne la France. Notre conviction est que nous sommes bien plus certains de nous voir surpassés par le gouvernement français dans tout ce qui a rapport aux arts que dans ce qui concerne la guerre. Le gouvernement français, à la différence du nôtre, offre le plus parfait exemple de centralisation politique qui soit au monde. »

On peut considérer, dit le *Constitutionnel*, la dernière échauffourée sur la frontière du Monténégro comme terminée. Voici la dépêche qui nous arrive aujourd'hui :

« Raguse, 30 juillet. — Le gouvernement du Sultan ayant expédié l'ordre d'éloigner les troupes turques de la frontière monténégrine, le prince Danilo a, de son côté, fait retirer les troupes qui étaient chargées de la défense. »

On peut considérer, dit le *Constitutionnel*, la dernière échauffourée sur la frontière du Monténégro comme terminée. Voici la dépêche qui nous arrive aujourd'hui :

« Raguse, 30 juillet. — Le gouvernement du Sultan ayant expédié l'ordre d'éloigner les troupes turques de la frontière monténégrine, le prince Danilo a, de son côté, fait retirer les troupes qui étaient chargées de la défense. »

Suivant le *New-York-Herald*, le gouvernement des Etats-Unis aurait approuvé la suspension des relations diplomatiques avec le Mexique. Le général Zuluaga avait battu les constitutionnels, près de Guadaluajara.

Francfort, 30 juillet. — Dans la séance de la Diète d'hier, le comité exécutif et la commission pour les affaires du Holstein ont fait la proposition de déclarer insuffisante la réponse du Danemarck, et d'ordonner les mesures d'exécution. Le vote aura lieu dans quinze jours.

Bale, 30 juillet. — L'assemblée générale, convoquée pour ce matin, a été remise, parce que la commission d'enquête électorale n'avait pas terminé son rapport. Une erreur de 10 voix est constatée, et, en tous cas, il faudra procéder à une nouvelle élection.

Scutari, 27 juillet. — Le 24, les Turcs de Pot-

goritza et le Nirans ont passé, à Farnaaka, la Citiniza qui sert de frontière entre l'Albanie et le Monténégro. Attaqués chez eux, les Monténégrins de la Nahia-Lichehanska se sont retirés jusqu'au pied des montagnes; ils ont eu 8 hommes tués et 40 blessés.

Le 25, les troupes turques ont attaqué le village monténégrin de Beri; les Piperi ont également été attaqués.

Le prince Danilo semble résolu à se tenir sur la défensive; il a dû néanmoins envoyer des troupes pour repousser les Turcs hors de son territoire. — Havas.

Londres, 21 juillet. — Les principaux ministres devront se rendre aujourd'hui à Osborne, auprès de la Reine.

Le parlement sera probablement prorogé lundi. Lord Lyons donne un banquet mardi, sur le *Royal Albert*, au duc de Malakoff.

Naples, 3 juillet. — Le Roi a fait grâce de la vie aux sept condamnés à mort dans le procès de Sapri. La peine capitale pour Nicotera, et deux condamnés est commuée en celle des galères à perpétuité; celles des quatre autres en 25 ans de fers.

La sentence ne dit pas un mot des sujets Anglais et Sardes.

Madrid, 30 juillet. — L'exposition des beaux-arts sera ouverte au mois d'octobre.

On admet les enrôlements pour l'Amérique.

Francfort, 30 juillet. — Dans la séance de la Diète d'hier, la proposition de la Prusse de renvoyer la question de la garnison de Rastadt à la commission militaire a été rejetée.

Londres, 31 juillet. — Dans la Chambre des lords, en réponse à une interpellation de lord Wodehouse, lord Donoughmore déclare que les négociations avec l'Autriche, relativement aux communications télégraphiques, n'ont pas encore abouti à des résultats.

Le gouvernement turc a concédé une ligne télégraphique à une compagnie anglaise jusqu'à Busso-rah. Lord Stratford recommande énergiquement cette ligne turque.

FEUILLETON

L'ÉTOILE MYSTÉRIEUSE.

NOUVELLE HISTORIQUE.

(Suite.)

Assez semblable aux ruisseaux qu'un caillou jeté dans leur lit grossit et rend plus bruyants sans les arrêter, le verbiage de Bobb, ne trouvant plus de prétexte aux élocutions, finit par arriver au fait.

— Est-ce que vous ne savez pas, par hasard, continua Bobb, au milieu du silence plein d'anxiété de la famille, à qui vous donnez Susannah?

— C'est plus vrai qu'elle ne le croit, pensèrent Girl et sa femme.

— Après? demanda le cordonnier.

— Après! Eh bien le mystère est superflu, puisque le prétendu raconte l'affaire tout haut dans la rue, puisqu'il m'envoie lui-même pour les habits de noce, comme c'est l'usage.

— Ce n'est pas Sim, pensa Susannah avec un serrement de cœur, il n'aurait pas agi ainsi sans nous parler.

Le pressentiment de la jeune fille n'était que trop fondé.

— Qui, lui-même, acheva Bobb, et en vérité je parle bien hors propos, en ajoutant le nom de Vezins.

Quoique attendu comme une conclusion inévitable, ce nom provoqua une exclamation générale.

— Vezins! firent à la fois Girl, sa femme et Susannah.

Les puérilités de l'espérance, qui végètent au fond des plus grandes déceptions, tombèrent devant ce nom.

— On dit qu'on vient de tirer l'arquebuse sur une troupe de passereaux! fit Bobb en regardant son auditoire avec plus de curiosité que d'intérêt.

— Eh bien! demanda gravement Girl en se croisant les bras et en se tournant vers sa femme, qu'en dites-vous, Assy?

La pauvre femme ne répondit rien, elle était atterrée; Susannah fondit en larmes.

Pendant cette scène, mistress Bobb pointait ses gros yeux glaques sur chacun des personnages, en cherchant à comprendre.

— Est-ce que Vezins se serait trop avancé? demanda la couturière qui flairait la probabilité d'une rupture, avec une subtilité de tact superflue dans la circonstance.

— Il est inutile d'ajouter que personne ne répondit; seulement Assy, qui redoutait la terrible langue de la couturière, voulut s'en débarrasser.

— C'est bien, mistress Bobb, c'est bien, dit-elle,

d'une voix mal assurée; un peu plus tard nous vous donnerons notre avis; il faut s'entendre avec le futur.

— Ah! je devine, et vraiment il n'y a pas grand malice; vous refusez ses cadeaux!

— Qui vous parle de refus? se hâta de répondre Williams, redoutant que Vezins pût soupçonner de qui se passait.

— Il me semble que cela ne peut guère s'appeler autrement. Et refuser en pareil cas, quel que soit le prétexte, c'est donner congé au prétendu, ajouta Bobb dans sa logique matrimoniale.

On sait que Bobb, qui avait échoué sur les grèves du célibat, ne se consolait qu'au spectacle de ce genre de sinistres.

Girl ne savait trop que répondre.

Pour mettre un terme à cette situation équivoque et pénible, Assy prit le parti de couper court afin de donner le moins de prise possible à la perfidie des narrations de Bobb.

— Il y a ce qu'il y a derrière l'ajournement dont on vous parle, mais il n'est question que d'ajournement. Tirez-en les conséquences qu'il vous plaira.

Ce n'était pas le compte de mistress Bobb, désireuse de pénétrer dans le secret de la famille.

— Elle minanda un sourire qui ne réussit qu'à montrer le mail équivoque de ses dents ébréchées.

— Si au moins vous expliquez ce retard on ne s'expo-

Dans la Chambre des communes, en réponse à une interpellation de M. Wilson, M. Disraeli a fait une déclaration conçue dans des termes identiques à celle de lord Donoughmore.

Hambourg, 31 juillet. — On craint que le grand désaccord qui s'est manifesté au sein de la Diète germanique relativement aux affaires du Danemark n'amène une scission sur la question de principes, le Hanovre, qui proteste contre la décision prise le 29, par la Diète, en ayant appelé aux souverains eux-mêmes.

Berne, 31 juillet. — L'assemblée fédérale de Berne a cassé les élections présidentielles par suites des erreurs commises dans leur dépouillement.

On a procédé à une nouvelle élection et M. Staempfli a été nommé président fédéral par 68 voix, contre M. Frey qui n'a obtenu que 61 suffrages.

La vice-présidence a été donnée à M. Frey par 69 voix contre 41 données à M. Mousel.

Lisbonne, 31 juillet, 2 heures 44 minutes du soir.

— Le steamer *Avon*, de la ligne du Brésil, est entré ce matin dans le Tage. Il apporte des nouvelles de Rio-de-Janiero en date du 9 juillet. — Le ministère brésilien s'était maintenu malgré une forte opposition.

Marseille, 31 juillet. — D'après les dernières nouvelles des Indes, sir Colin Campbell a adressé une proclamation aux troupes pour les informer qu'elles rentreront dans leurs cantonnements et que les opérations offensives seront suspendues jusqu'après les inondations. — Cette proclamation est officielle.

La princesse d'Ihansi a été tuée.

Le terme de l'amnistie a été fixé au 1^{er} septembre.

Les journaux se montrent opposés à cette mesure et disent que lord Canning quittera l'Inde pour retourner en Angleterre.

Berne, 1^{er} août. — L'Assemblée fédérale est dissoute; elle se réunira le 10 janvier 1859.

MM. Staempfli et Frey ont accepté leur nomination. — Havas.

FAITS DIVERS.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur*: L'Empereur et l'Impératrice ont reçu jeudi, dans l'après-midi, M^{lle} Eveillard, l'intéressante et courageuse héroïne de Djeddah. Leurs Majestés ont voulu entendre de sa bouche le récit du drame qui a coûté la vie à son père et à sa mère, et où elle aurait elle-même infailliblement trouvé la mort, sans le courage de son compagnon d'infortune, M. Emerat et le dévouement de son fidèle serviteur l'Algérien Hadjé-Mehemet, que l'Empereur et l'Impératrice ont bien voulu admettre aussi en leur présence.

M^{lle} Eveillard s'est retirée profondément émue et reconnaissante de l'accueil plein de bonté et de sympathie qu'elle a reçu de Leurs Majestés.

— On a trouvé à Constantine, dans la rue des Cigognes, nouvellement ouverte, un grand nombre de vestiges romains. A l'extrémité qui avoisine la place de Rahbat-es-Souf (appelée vulgairement des Galettes), les terrassiers ont déblayé une chambre

souterraine dont le fond, en forme d'hémicycle, était garni de colonnes engagées avec des chapiteaux d'ordre composite. On se perd en conjectures sur la destination de ce local, que des monceaux de débris avaient envahi et enterré. — Du côté de la rue Caraman (Zankât-el-Blât), le sieur Mohammed-ben-Dali, dont les maisons bordent en grande partie le côté gauche de la voie dont nous parlons, a découvert un hypocauste ou fourneau de bain, qui paraît remonter à la belle époque. Les piliers principaux qui sont en béton, ainsi que la triple couche de stuc servant de sol, sont tellement solides, après quatorze siècles, que les ouvriers ont demandé au propriétaire 20 francs par mètre cube pour procéder à la démolition de cette bâtisse colossale. On ramasse aussi çà et là, dans les fouilles de la rue des Cigognes, quelques pierres épigraphiques, des fûts de colonnes et quelques chapiteaux d'une taille énorme. Il devait y avoir là des établissements remarquables au temps de la puissance romaine. (L'Africain.)

— Pendant une chasse dans le cercle de Potivil, en Russie, un ours blessé s'étant enfui dans un village, y fut poursuivi par un chasseur; toutefois, l'animal furieux contreignit ce dernier à se jeter dans le fleuve (le Sem), s'y précipita avec lui, mais ne put l'atteindre. Tandis que le chasseur traversait la rivière à la nage, l'animal poussa à plusieurs reprises de terribles rugissements, et n'atteignit qu'avec peine la rive opposée, qu'il se mit à graver lentement. Quel fut l'étonnement des spectateurs, en voyant qu'il traînait après lui un énorme poisson du genre silure, qui lui avait avalé une des pattes de derrière! Les chasseurs accourus tuèrent alors l'ours et le silure, dont le premier pesait 411 livres et le second 157. (Journal français de Francfort.)

— Un document émané du bureau des subsistances au ministère de l'agriculture et du commerce, a pour but de calculer la perte sur les produits des vignobles en 1854, au fort de l'invasion de l'oïdium.

Il y a en France 2,109,847 hectares plantés en vignes et donnant, année moyenne, 44,990,696 hectolitres de vin. En 1854 on n'a récolté que 9,569,682 hect. La production habituelle de l'alcool qui est de 1,126,000 hect. est tombée à 172,000.

En d'autres termes, la quantité de vin s'est trouvée amoindrie des quatre-cinquièmes et celle de l'alcool des six-septièmes.

L'élévation des prix a en partie compensé pour les producteurs la perte énorme qui résultait de ce déficit, mais on peut tout de même évaluer à quatre cent cinquante-six millions de francs la perte afférente à l'année 1854. A quel chiffre ne s'élèverait pas le dommage causé par le fléau qui a sévi durant six ans?

— Tout le monde connaît aujourd'hui le nom du vaillant Algérien qui a si courageusement défendu la famille Eveillard et M. Emerat à Djeddah. C'est un beau et grand militaire au type kabyle, et qui s'exprime avec une pétulance et une énergie en harmonie avec ses actes. On rapporte qu'à son arrivée à Paris, une personne qui s'intéresse à lui lui faisait pressentir qu'en récompense de sa belle conduite, il lui serait sans doute alloué une forte somme d'argent. De l'argent! a répondu Hadji-Me-

hemet avec indignation, le sultan m'offrirait cent mille piastres, que je les repousserais du pied. Ce que je désire, c'est la croix de l'honneur! J'ai risqué cent fois ma vie pendant quinze années de service en Algérie pour la conquérir, et je n'y ai pas réussi; si, cette fois, je n'en suis pas encore jugé digne, je chercherai à me rengager pour la gagner ou pour me faire tuer. Je ne désire que la croix de l'honneur. (Moniteur de la Flotte.)

DERNIÈRES NOUVELLES.

M^{sr} l'Evêque de Contances et d'Avranches a été mandé à Paris, pour se concerter avec l'autorité supérieure au sujet du cérémonial religieux qui doit présider aux fêtes de Cherbourg. On sait que la bénédiction du chemin de fer et de l'arrière-bassin doit être faite par M^{sr} de Contances. — Havas.

Londres, 2 août.

Le comte de Malmesbury annonce ce matin, par la voie des journaux, que les membres de la Chambre des lords et ceux de la Chambre des communes auront à Cherbourg les meilleures places réservées.

Les nouvelles apportées par le paquebot de New-York, qui arrive avec 668,246 dollars, sont en date du 21 juillet. — Havas.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

La compagnie du chemin de fer d'Orléans vient de soumettre à l'homologation de l'administration supérieure un tarif spécial pour le transport à petite vitesse des foins; d'après ce nouveau tarif, les prix seraient ainsi fixés: d'une station quelconque à une autre station du réseau, jusqu'à 100 kilomètres inclusivement, par plate-forme et par kilomètre, 45 c.; minimum, 15 fr. 75 c.; — de 101 à 200 kilomètres, 40 c.; minimum, 50 fr.; — de 201 à 400 kilomètres, 30 c.; minimum, 80 fr.; — au-dessus de 400 kilom., 26 c.; minimum, 120 fr.

COURSES DE SAUMUR.

PROGRAMME DE 1858.

DEUX JOURS, 29 ET 31 AOUT.

Premier jour de Courses, dimanche 29 août.

1^o Prix de Circonscription, 800 fr., donné par la Ville de Saumur et la Société des Courses;

Pour chevaux entiers et juments de 3 ans et au-dessus, appartenant à l'arrondissement de l'Ouest. (Conditions de l'arrêté ministériel du 8 novembre 1850.)

2^o Prix du Conseil général, 1,200 fr.,

Pour chevaux entiers et juments de 3 ans et au-dessus, nés et élevés dans le département de Maine-et-Loire, inscrits au Stud-Book français. — Distance: 4,000 mètres; une épreuve; — poids pour l'âge, suivant le règlement du 17 février 1853, savoir: 3 ans, 50 kilog. 1/2; 4 ans, 60 kilog.; 5 ans, 63 kilog. 1/2; 6 ans et au-dessus, 65 kilog. — Entrées, 50 fr. pour le deuxième arrivant.

3^o Un Objet d'Art, 2,000 mètres à parcourir, par MM. les Officiers

serait pas à faire des suppositions fâcheuses.

— Bobb, votre curiosité est insupportable; c'est assez!

— Girl accentua son congé d'un formidable: Allez au diable! tant il était exaspéré par les bourdonnements de ce frelon en jupes.

— Bon! je sais ce que c'est! riposta Bobb radieuse; c'est une rupture complète. Encore un mariage manqué!

— Triple vipère, allez-vous décamper? cria Girl au comble de l'irritation.

— Il n'y a plus à en douter maintenant, ricana la couturière, mais en gagnant la rue, car elle vit s'allonger dans une intention non équivoque la large main de Girl.

— Toute le cité saura l'histoire! cria-t-elle en tirant si bruyamment la porte que le châssis de plomb en fut ébranlé.

Girl était atterré. De la colère il était tombé brusquement dans la stupeur.

Assy, moins affectée en apparence, parce que c'était une de ces natures patientes et fermes toujours maîtresses d'elles-mêmes, s'efforçait de consoler Susannah qui pleurait à chaudes larmes.

— La méchanceté de cette créature est aussi clairvoyante que sa langue est perfide, murmura Girl en réfléchissant à l'esclandre. Comment en sortir, mon Dieu!

— Vous le savez, mon père, répliqua Susannah, en-

tre larmes et sanglots. Je suis prête à dégager votre parole, à recevoir les robes de master Vezins, à le suivre à l'église.

— C'est cela! le beau cadeau que je ferais à ce pauvre garçon, et comme tu serais heureuse! Le difficile, c'est de sauver en même temps ton bonheur et mon honneur.

— A la grâce de Dieu! Williams, répondit Assy.

Au moment où elle parlait ainsi, la porte de la boutique, poussée par une main hésitante, s'entrebâilla doucement, et l'on vit, semblable à l'un des chérubins charnus que modelait Murillo, paraitre la bonne face rose et blonde de l'imagier Sim.

Le regard furtivement investigateur et craintif du timide garçon se heurta contre la personne de Williams. A peine entrevu, Sim disparut.

— Eh bien, triple nigaud, pourquoi n'entres-tu pas? cria Williams d'un ton plus bruyant que bourru.

La tête de Sim reparut empourprée entre la baie et le châssis.

— Dame! je ne sais si cela ne vous déplaira point.

— Imbécille!

— Merci, matre, répondit joyeusement le pauvre soupirant enchanté de ce gros mot comme d'un compliment.

Il avança timidement de quelques pas, après avoir méthodiquement procédé à la fermeture de la porte,

comme un homme irrésolu et peu sûr de son fait.

— Viens admirer ton ouvrage, fit Williams en l'amenant en face de Susannah.

— Comment! qu'y a-t-il donc? balbutia le pauvre garçon éperdu, et d'une voix qu'étranglait la vue des larmes de la jeune fille.

— Ce qu'il y a? tu ne t'en doutes pas, et pourtant, Dieu sait où nous ont conduit tes façons mystiques. Il y a qu'avec ta poltronnerie, tu as fait de Susannah un pauvre cœur bien gros, et de moi le père le plus embarrassé et le plus chagrin de la bonne ville de Londres.

— C'est impossible!

— Cela est, et par ta faute, rien que par ta faute.

— Par ma faute! s'exclama Sim dont les yeux et la bouche s'arrondissaient d'étonnement: par exemple, matre Girl!

— Tu aimes Susannah, n'est-ce pas?

Sim baissa les yeux et la tête, et articula un mot presque inintelligible, mais qu'on ne pouvait prendre que pour une affirmation.

— Et ma fille t'aime, ajouta Girl d'un air calme, sans pouvoir se défendre d'un gros soupir.

— Sim releva la tête. L'accent paisible du cordonnier lui donna un peu d'espoir; mais ne sachant encore s'il devait s'abandonner à ce sentiment, il voulut savoir à quoi s'en tenir. C'est surtout par les amants que le faux est plaidé pour savoir le vrai.

de l'Ecole de cavalerie, sur des chevaux entiers; 8 chevaux engagés.

4^e Course de haies (gentlemen riders). — Une Cravache d'honneur, donnée par la Ville et la Société des Courses.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de demi-sang, nés et élevés dans l'arrondissement de l'Ouest, à l'exclusion des chevaux de pur sang. — Poids: 4 ans, 60 kilog.; 5 ans, 66 kilog.; 6 et 7 ans, 72 kilog. — Le vainqueur de deux courses, avec obstacles, de la valeur de 500 fr. chacune, portera 3 kilog. de surcharge; celui d'une course de 1,000 f., portera 5 kilog.; de deux prix de la même valeur, 7 kilog.; d'un prix de 2,000 fr., 10 kilog. (Entrées comprises pour tous les prix.) Les certificats de naissance et de résidence et autres conditions sont fixés par l'arrêté du 3 mai 1856. — Entrées 10 fr., à partager entre les deux premiers arrivants; deux chevaux partant au point de course.

5^e Prix, un Objet d'Art.

2,000 mètres à parcourir, par MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie, montant des chevaux de carrière; — 6 haies à franchir.

6^e Un Objet d'Art.

2,800 mètres à parcourir, par MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie, sur leurs chevaux d'armes; — 8 obstacles à franchir.

7^e Un Objet d'Art.

Steeple-chase offert à MM. les officiers étrangers à l'Ecole de cavalerie; — 3,000 mètres à parcourir, 10 obstacles à franchir.

Lundi 30 août.

CARROUSEL

DE L'ECOLE IMPERIALE DE CAVALERIE.

Deuxième jour de Courses, Mardi 31 août.

1^o Un Objet d'Art.

Course au trot, pour tous chevaux; — 10 francs d'entrée, moitié pour le 2^e arrivant; — poids: 75 kilog.; 4,000 mètres à parcourir. — Tout cheval prenant le galop, qui ne subira pas immédiatement un temps d'arrêt marqué, sera mis hors de course.

2^o Prix des Haras, 1,500 fr.

Pour chevaux entiers et juments de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, — 4,200 mètres, une épreuve. (Conditions générales de l'arrêté ministériel du 17 février 1853.)

3^o Course de haies (gentlemen riders), 300 fr.

Donnés par la Ville et la Société des Courses, pour chevaux entiers, hongres et juments, de tout âge et de tout pays; — Distance: 2,100 mètres, 6 haies à franchir, sans condition de poids. — Entrées, 30 fr.; les entrées appartiendront au 2^e arrivant.

4^o Un Objet d'Art.

Donné par la Ville et la Société des Courses: — 2,000 mètres à parcourir, par MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie, sur des chevaux entiers; — 6 haies à franchir; — 6 chevaux engagés.

5^o Un prix, objet d'Art.

2,000 mètres à parcourir, par MM. les Officiers

de l'Ecole de cavalerie, sur des chevaux de carrière; — 12 chevaux engagés; — 8 obstacles à franchir.

6^o Un Objet d'Art.

2,000 mètres à parcourir, par MM. les Sous-Officiers de l'Ecole, en paquetage; — 12 chevaux engagés; — 8 obstacles à franchir.

7^o Steeple-chase (gentlemen riders), prix de 500 fr., donnée par le chemin de fer d'Orléans.

Pour chevaux entiers, hongres et juments, de tout âge et de toute provenance, à l'exclusion des chevaux de pur sang et de ceux qui auraient été dans une écurie d'entraînement. — Poids commun, 72 kilog.; — Entrée, 20 fr., pour le deuxième arrivant; deux chevaux partant ou pas de course; — 3,000 mètres à parcourir; — 12 obstacles à franchir.

Les engagements des chevaux pourront être faits, jusqu'à la veille de la course pour laquelle le cheval aura été engagé, au bureau du Haras de l'Ecole impériale de cavalerie, et jusqu'à 6 heures du soir.

Dans le cas où le propriétaire n'engagerait pas le cheval lui-même, celui qui le présentera devra être porteur d'un billet, signé du propriétaire, indiquant le nom du cheval et les conditions de l'engagement.

Toute discussion concernant les courses sera soumise au jury, dont les décisions seront prononcées sur le champ et sans appel.

La casaque des courses est obligatoire pour toutes les courses, y compris celles au trot.

Les commissaires spéciaux, nommés par le ministre, pour les prix donnés par le gouvernement,

RAGUIDEAU, DARNIGE, chef d'escadrons,

V^o DE WALL.

Vu et approuvé, le 19 juin 1858.

Le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, ROUBER.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire:

La France entière, le monde chrétien retentissent des acclamations soulevées par les récits de l'admirable conduite de nos compatriotes pendant le massacre de Djeddah. Hier encore, le premier ministre de l'Angleterre s'écriait au bruit des applaudissements unanimes de la Chambre des communes que si quelque chose pouvait consoler des atrocités commises envers les Européens par le fanatisme musulman, c'était l'héroïsme déployé par les nobles représentants de la France. Nous ne savions pas alors que l'un deux nous appartenait par les liens les plus intimes, aussi nous nous empressons de reproduire la bonne nouvelle que nous apportent des journaux étrangers, et que nous regrettons ne pas avoir pu leur apprendre.

La touchante et courageuse victime de Djeddah, M^{lle} Eveillard, est originaire de l'Anjou. Plusieurs membres de sa famille y ont occupé des positions importantes. L'un d'eux, entr'autres, François Eveillard, écuyer, sieur de Pignerolles, conseiller du roi, président au siège de la prévôté et conseiller de ville, fut élu maire d'Angers le 1^{er} mars 1641. Une branche de cette famille continua de résider avec honneur dans notre ville, et une autre branche alla se fixer en Bretagne, à Saint-Brieuc, où

un service solennel vient d'être célébré pour M. et M^{me} Eveillard au milieu d'un concours immense.

Comme une heureuse nouvelle ne vient jamais seule, on nous en annonce une seconde. M. Emerat, nous assure-t-on, arrive prochainement à Angers, où il vient voir son frère, officier dans le 19^e, ainsi que nous l'avons déjà dit. L'accueil le plus sympathique attend, parmi nous, le jeune et vaillant chancelier du terrible consulat de Djeddah. Il suffit, par exemple, de prévenir le corps de musique de la ville, toujours si désireux de saisir les occasions patriotiques pour qu'il s'empresse de donner une sérénade à notre valeureux hôte le jour de son arrivée. Nos concitoyens seront tous fiers de prendre part à cette manifestation nationale. Jamais exploits n'en furent plus dignes que ceux qui ont entouré le nom de M. Emerat d'une aussi glorieuse popularité. Elle couronne, en effet, l'alliance des plus généreux dévouements, car si rien n'est plus électrisant, pour un homme de cœur, que de défendre la vie et l'honneur d'une jeune fille, il n'est rien de plus beau, rien qui élève mieux le prestige de notre nation, que de verser son sang pour le drapeau de la France, seul, loin de son pays, aux prises avec une multitude d'ennemis furieux, et de le conserver, ainsi que l'a maintenu M. Emerat, pur et glorieux, comme son âme sans peur et sans reproche.

Pour chronique locale et faits divers: P.-M.-E. GODET.

M. Chasle, ancien notaire, nous adresse la note qui suit:

L'avis concernant la liquidation de M. Chasle, ancien notaire à Saumur, et inséré dans ce journal, n^o du samedi 31 juillet 1858, impose à M. Chasle le devoir impérieux de déclarer que: resté étranger à l'avis dont il s'agit, il se réserve de réviser et rectifier, quand il y aura lieu, les comptes qui ne seraient pas approuvés par lui, et dont le reliquat en sa faveur aurait néanmoins été payé par les débiteurs. » (000)

Marché de Saumur du 31 Juillet.

Table with 2 columns: Item and Price. Includes entries like Froment (hec. de 77 k.), Seigle, Orge, Avoine, Pois blancs, Pois rouges, Cire jaune, Huile de noix ordinaire, de chenevis, de lin, Paille hors barrière, Foin, Lozère, Graine de trèfle, de luzerne.

(Le) Prix de commerce.

TAXE DU PAIN du 1^{er} août.

Table with 2 columns: Quality and Price. Includes entries like Première qualité (15 c.), Deuxième qualité (12 c.), Troisième qualité (10 c.).

— Est-ce vous êtes fâché, maître Girl? — Si cela me fâchait, Sim, j'aurais commencé par te donner un coupé en règle. — Eh bien alors? répliqua Sim, désorienté par le langage contradictoire du cordonnier. — Eh bien, Sim, je voudrais de bon cœur te mettre à la porte, fit gravement Williams. Pour le coup l'imagier eût un éblouissement. Il se demanda si le père de Susannah perdait la raison. Sa contenance effarée n'échappa point à Girl. — N'aie pas peur, je n'en ferai rien; et c'est bien ce qui m'afflige, quoi qu'à vrai dire tu ne me déplaies point pour genre. Sim ne cherchait plus à comprendre cette logique impénétrable qui tirait une conséquence désobligeante de prémisses assez flatteuses; il se tenait en équilibre entre la crainte et l'espoir. — Quand tu resteras-là, confit en ébahissement, reprit Williams, tu sais bien où j'en suis, grâce à ton silence et à la promesse que j'ai fait à Vezins! — Quelle promesse? — Ah ça es-tu comme les images de ton atelier, un cerveau de pierre? comme si tu ignorais que j'ai promis Susannah à Vezin! — A Vezins! — Bon! voilà que ça produit sur toi le même effet que sur ma femme et ma fille.

— Miss Susannah promise à Vezins! ne vous trompez-vous point? — A merveille! voici que tu vas mieux savoir que moi-même les promesses que j'ai faites. — C'est impossible! se dit Sim en paraissant réfléchir. — Hein? — Pardon, je veux dire qu'il est impossible que Vezins ait accepté. — Eh bien, mon garçon, répliqua Girl d'un ton bref tu n'es pas plus heureux dans tes affirmations que dans tes exclamations. Vezins a accepté. Comprends-tu? — Il a accepté!!! L'incrédulité, la crainte, la stupéfaction nuançaient si éloquentement ces mots que leur signification parut exorbitante à Williams. — Et pourquoi, s'il vous plaît, n'aurait-il pas accepté? demanda-il d'un ton presque offensé. — Dame! parce que je crois être sûr qu'il n'aime pas miss Susannah. — Comme tu l'aimes, c'est possible, parce qu'en garçon bien avisé, prudent et honnête, il n'a pas voulu se laisser aller à un sentiment que je pouvais ne pas autoriser. Tandis que maintenant... — Maintenant? — Il n'hésite plus à se déclarer. Mistrius Bobb, soit dit en passant, la plus exécration langue que je con-

naître, sort d'ici. Tu connais Bobb? En qualité de couturière, elle venait de la part de Vezins offrir les étoffes de noces à sa future. Tire-moi de là si tu peux. Sim ressemblait à une pétrification; mais tout-à-coup il sortit de sa léthargie; sa figure et son regard s'animent. — Où est maintenant Vezin, maître Girl, demanda résolument l'imagier? — Pourquoi faire? — Bientôt vous le saurez. Maintenant je ne puis le dire. — A ton aise! Vezins est maintenant à l'hôtel de milord le baron de La-Tour-Landry, brigadier aux armées de Sa Majesté la Reine. Le connais-tu? Sans se donner le temps de répondre, Sim s'élança dans la rue avec rapidité, laissant toute la famille Girl en face d'une nouvelle cause de perplexité. (La suite au prochain numéro.)

Table with 2 columns: Item and Price. Includes entries like BOURSE DU 31 JUILLET, BOURSE DU 2 AOÛT, P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIERE.

Le dimanche 8 août 1858, à midi, dans l'auberge appartenant à M. Blain, au Pont-Foucharde, commune de Baugoux.

Il sera procédé, par M^e Le Blaye, notaire à Saumur, commis par ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Saumur, en date du 22 juillet 1858.

A la vente publique du mobilier dépendant de la succession bénéficiaire de dame Marie Blanchard, épouse séparée de biens de M. Jacob Melcher, décédée audit lieu du Pont-Foucharde, le 20 juillet 1858;

Ledit mobilier consistant en plusieurs lits, meubles et ustensiles de café, billard, vin rouge, vin blanc, liqueurs et divers objets et effets de ménage.

Cette vente a lieu à la requête de M. Isidore-Amyntas Melcher, ouvrier plâtrier, demeurant à Saumur, héritier sous bénéfice d'inventaire de ladite feu dame Melcher.

On paiera comptant, plus cinq centimes par franc. (391)

A VENDRE

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE PROPRIÉTÉ

D'une contenance d'environ 20 hectares, dans un seul tenant.

Située près l'étang du Bellay, commune de Brain-sur-Allonnes.

Cette propriété, plantée en belles sapinières de différents âges, vignes, châtaigneraies, landes et maronniers en grande quantité et en plein rapport, est située dans un pays qui offre tous les agréments d'une chasse magnifique.

S'adresser à M^e DENIAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire). (392)

A LOUER PRÉSENTEMENT,

Une MAISON et JARDIN,

Sise aux Récollets.

S'adresser à M^{me} veuve SOULARD.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE SOCIÉTÉ HÉLAUDAIS FILS ET C^o.

Les créanciers de la faillite de la Société Hélaudais fils et C^o, établie à Saumur, sont invités, conformément à l'article 492 du Code de commerce, à se présenter en personne ou par fondé de pouvoir dûment enregistré, dans le délai de 20 jours, à partir de ce jour, au syndic de ladite faillite et à lui remettre leurs titres accompagnés du bordereau sur timbre des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce.

La vérification des créances aura lieu en la Chambre du conseil de ce Tribunal, le lundi 20 septembre prochain, 8 heures du matin.

Le Greffier du Tribunal, (394) E. CORNILLEAU.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur,

Le dimanche 22 août 1858, à l'heure de midi.

UNE PETITE PROPRIÉTÉ,

Située au canton du Petit-Souper, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Appartenant à M. LEFFRET,

Et composée comme suit : maison de maître, servitudes, pressoir, cave, jardin, enclos planté de vignes et d'arbres fruitiers. Le tout d'une contenance de 2 hectares 80 ares. (395)

A VENDRE

Matériaux de démolition,

En bois de charpente, planches, fers de chaînment, carreaux, ardoises et autres objets.

S'adresser à M^{me} veuve HOUTAPPEL, place Saint-Nicolas, n^o 24. (396)

A VENDRE

A Allonnes, route de Saumur à Tours par Bourgueil,

JOLIE HABITATION

De Campagne,

Jardin potager et d'agrément, avec un enclos de 1 hectare 65 ares de terre.

S'adresser à M. LEVESQUE, sur les lieux. (386)

AVIS.

La liquidation de M. Chasle, ancien notaire à Saumur, devant se terminer incessamment, les personnes qui peuvent avoir encore des comptes à régler sont invitées à se présenter à l'étude de M^e Touchaleaume, notaire à Saumur.

Tous versements de sommes dues à la liquidation ne peuvent être valablement effectués qu'entre les mains de M^e Touchaleaume, notaire, chargé des recouvrements. (384)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ

Sise à la Tour-de-Menive, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, à 4 kilomètres de Saumur,

Consistant en logement d'habitation et bâtiments d'exploitation vastes et complets, jardins, deux clos de vigne, contenant ensemble 1 hectare 10 ares; terres labourables, contenant 8 hectares 25 ares; bois-taillis, contenant 4 hectares 40 ares.

S'adresser audit notaire, ou à M. BOUTON, propriétaire. (370)

A VENDRE

1^o L'hôtel de la CROIX-BLANCHE, situé sur la place de Fontevrault, avec ses cour, jardin, vastes écuries et remises.

2^o Une MAISON, servant d'habitation de jardinier, et un vaste jardin y adossé, contenant environ 55 ares, située aux Roches, commune de Fontevrault.

3^o Et une autre petite habitation, située mêmes lieu et commune, avec cour et jardin.

S'adresser, pour traiter, soit à M^e HUDAULT, notaire à Fontevrault, soit à MM. BUCAILLE et BRUNEAU fils, propriétaires desdits biens. (368)

A VENDRE

Pour cause de décès,

UNE BELLE USINE

De Féculerie de Pommes de Terre,

Située près des bords de la Loire, à Orléans;

La machine à vapeur et les ustensiles nécessaires à l'exploitation sont en très-bon état.

On traiterait à des conditions très-avantageuses.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MOREAU-AMY, notaire à Orléans. (380)

A VENDRE

UNE MAISON,

Sise Grand'Rue, 12.

S'adresser à M. PIETTE, architecte, rue Bodin, 12, ou à M^e LEROUX, notaire.

Il y aura toute facilité pour les paiements. (719)

L'EAU ET LA POMMADE ARCHELAIS

Est sans contredit la seule découverte qui, par ses nombreux succès, est reconnue infaillible jusqu'à ce jour, pour la régénération de la chevelure et sa conservation.

Seul dépôt, à Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur. (255)

COLLE BLANCHE LIQUIDE.

Cette Colle s'emploie à froid. Elle remplace avec avantage la colle de pâte, la colle forte, la colle à bouche, etc., etc. On peut s'en servir pour carton, porcelaine, verre, marbre, bois, fleurs, etc., etc.

Prix du flacon 50 cent.

Dépôt à Saumur, chez M. LECOT-TIER, relieur, rue du Marché-Noir, 12, et à Paris, chez M. GAUDIN, 6, rue Mezières, pour vente en gros.

A VENDRE ou A LOUER Une MAISON, sise au Petit-Puy. S'adresser à M. JOUFFRAULT.

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE

PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infaillible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaisser et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment; GARANTIE. — Prix du flacon 3 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 49. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean.

PRIX DU POT : 3 FR. (8)

Saumur, P.-M.-E. GODET, imp.

NOUVEAU BANDAGE A RÉGULATEUR

pour la guérison radicale des hernies et descentes, ne se trouve que chez l'inventeur H. BIONDETTI DE THOMAS, rue Vivienne, 48, à Paris, seule maison de ce nom qui ait obtenu des médailles pour la supériorité de ses produits. Ceintures abdominales et hypogastriques, bas pour varices légers et sans gêne. (Pour toute demande, écrire franco). (236)

DENTS A 5 FRANCS, DE D'ORIGNY,

Médecin-Dentiste de la Faculté de Paris,

Docteur en chirurgie de l'Université d'Iéna, passage Véro-Dodat, 33, ci-devant place du Palais-Royal, 225, PARIS.

M. d'Origny, après quinze années d'étude raisonnée et d'expérimentation des anciens et nouveaux systèmes, est parvenu aux dernières limites de la perfection dans l'art du Dentiste. Absence complète de la moindre douleur dans la pose et l'emploi de ses Dents et Rateliers; imitation parfaite de la nature; facilité de broyer les aliments les plus durs; inaltérabilité et solidité garanties; à tous ces avantages se joint une modicité de prix inconnue jusqu'ici, puisque M. d'Origny, grâce à ses perfectionnements, a pu réduire à cinq francs le prix de ses Dents, avec garantie écrite pour dix ans. — Visible de 9 à 5 heures, passage Véro-Dodat, 33, Paris. (298)

URGENCE DE SUPPRIMER L'ECHELLE MOBILE

Par M. Félix GERMAIN

Rédacteur en chef du Bulletin de Paris.

Chez GUILLAUMIN, 14, rue Richelieu, et chez DENTU, Palais-Royal, galerie d'Orléans. — Prix : 60 centimes.

CHEZ VICTOR DALMONT, ÉDITEUR,

Précédemment Carilian-Gœury et V^o Dalmont;

LIBRAIRE DES CORPS IMPÉRIAUX DES PONTS-ET-CHAUSSÉES ET DES MINES

Qual des Augustins, 49, à Paris.

LES INONDATIONS

EN FRANCE

DEPUIS LE VI^e SIECLE JUSQU'A NOS JOURS.

RECHERCHES ET DOCUMENTS

CONTENANT :

Les Relations contemporaines, les Actes administratifs, les Pièces officielles, etc., de toutes les époques; avec détails historiques sur les quais, ponts, digues; chaussées, levées, etc.; suivis de Tableaux synoptiques par bassin, de l'hydrographie générale de la France; et d'un Index bibliographique des ouvrages anciens et modernes traitant de la matière;

PUBLIÉS, ANNOTÉS ET MIS EN ORDRE POUR SERVIR AUX ÉTUDES HISTORIQUES, STATISTIQUES, SCIENTIFIQUES, ET TOPOGRAPHIQUES DES INONDATIONS,

Par M. MAURICE CHAMPION.

2 forts volumes in-8. — Paris, 1858. — Prix : 15 francs. (Le tome 1^{er} est en vente, le tome 2 paraîtra prochainement.)